

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02418

Numéro SIREN : 834 181 851

Nom ou dénomination : 7 ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002874

Désignation de l'entreprise 7 ALPES Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2 RUE HENRI MOISSAN 38100 GRENOBLE

Numéro SIRET * 8 3 4 1 8 1 8 5 1 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 1

				Exercice N clos le <u>3 1 1 0 2 0 1 9</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 0 2 0 1 8</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	6 748	7 178
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	6 748	7 178
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	3 253	1 260
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*	072	074	2 828	3 627
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 525	20 774
	Charges constatées d'avance *	092	094	66	80
	Total II	096	098	10 673	25 741
Total général (I+II)		110	112	17 421	32 919
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		3 989	
	Résultat de l'exercice	136		(12 178)	4 089
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(7 090)	5 089
	Provisions pour risques et charges	154		304	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 848	6 635
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		18 358	21 195
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		24 206	27 830
Total général (I + II + III)				180	17 421
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	789
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 303 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise 7 ALPES		Exercice N clos le 13 1 1 0 2 0 1 9 J		Exercice N-1 clos le 13 1 1 0 2 0 1 8 J		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217		218	144 265		84 003	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	4 457		1 457		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	148 723		85 460	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	62 149		30 641		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(1 993)		(1 260)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	23 407		22 782		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	572		449		
	Rémunérations du personnel *			250	61 074		21 627		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	12 877		5 642		
	Dotations aux amortissements *			254	1 219		920		
	Dotations aux provisions			256	304				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	16			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	159 625		80 801		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(10 902)		4 659		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280				
	Produits exceptionnels			(IV)	290				
	Charges financières			(V)	294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	1 276		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306			570		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(12 178)		4 089		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	12 178		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990	
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352			
				Déficit col. 2		354	12 594		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		370			
				Déficit col. 2		372	12 594		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7 ALPES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 540	442	789	444		446	3 329		3 329
	Installations générales, agencements divers	450	5 558	452		454		456	5 558		5 558
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	8 098	492	789	494		496	8 887		8 887
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	439	532	663	534		536	1 102		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	481	542	556	544		546	1 037		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	920	572	1 219	574		576	2 139		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7 ALPES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	304	624		626	304
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	304	684		686	304

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	12 594
Total des déficits restant à reporter	870	12 594

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 427
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 328
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7 ALPES				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/11/2018		et clos le : 31/10/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	144 265
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	144 265
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	1 993
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	4 455
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	6 450
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	66 739
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	10 499
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	16
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	77 254
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	73 462
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	73 462
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	144 265	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 0 2 0 1 9

N° SIRET 8 3 4 1 8 1 8 5 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 7 ALPES

ADRESSE (voie) 2 RUE HENRI MOISSAN

CODE POSTAL 38100

VILLE GRENOBLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique ALPAY Prénom(s) YASEMIN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 2 Voie RUE HENRI MOISSAN

Code postal 38100 Commune GRENOBLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01112018	et clos le	31102019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
7 ALPES	2 RUE HENRI MOISSAN
SIRET 8 3 4 1 8 1 8 5 1 0 0 0 2 5	38100 GRENOBLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	12 594
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné	Date: 14/01/2020 Lieu: GRENOBLE
(Cocher la case correspondante)	Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Signature: 0ALPAY YASEMIN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions						e
autres que celles visées en (a),						f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	28 885	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

7 ALPES

2 RUE HENRI-MOISSAN

38100 GRENOBLE

ANNEXE DU 01/11/2018 AU 31/10/2019

CABINET BEDEL

48 Rue Bizanet

38000 GRENOBLE

04 76 54 18 22



ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Permanence ou changement de méthodes	x
--------------------------------------	---

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Disponibilités en Euros	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	x
-----------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 420.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 144 265.22 Euros et dégageant un déficit de 12 178.46- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	439	663		1 102
Installations générales agencements aménagements divers	481	556		1 037
TOTAL	920	1 219		2 139
TOTAL GENERAL	920	1 219		2 139

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	663				
Instal.générales agenc.aménag.divers	556				
TOTAL	1 219				
TOTAL GENERAL	1 219				

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

" 7 ALPES "

Société par actions simplifiées unipersonnelle
Capital de 1 000 Euros
Siège Social 2 rue Henri Moissan 38100 GRENOBLE
834 181 851 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2020

L'actionnaire unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle « 7 ALPES », au capital de 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, s'est rendu en assemblée ce jour, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La réunion est présidée par Mme ALPAY Yasemin, en sa qualité de présidente.

Le président arrête la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 100 actions et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidence dépose alors sur le bureau et met à la disposition des actionnaires, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31/10/2019 ainsi que les bilan, compte de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion de la présidence
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale constate que la présidence a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents destinés aux actionnaires.

La présidence rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et présentation, par la présidence des comptes de l'exercice clos le 31/10/2019
- Examen et approbation des comptes
- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce - Approbation de ces conventions
- Quitus à la présidence,
- Questions diverses.

La présidence présente le rapport de gestion et donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin la présidence déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour répondre à toutes questions qu'ils jugeraient utile de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

A4

L'assemblée générale ordinaire, après :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice :

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/10/2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate l'absence de nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Il vous ait proposé d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte s'élevant à la somme de 12 178.46 Euros (Douze mille cent soixante-dix-huit euros et 46 centimes) comme suit :

- Débit du compte report à nouveau	12 178.46 €

	12 178.46 €

Le compte du report à nouveau a un solde débiteur de 8 189.65 € après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide que le salaire du gérant est fixé à 3 000 Euros nets par mois maximum plus prime de bilan éventuelle et les remboursements de frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par la gérance et un associé.

Signatures



" 7 ALPES "

Société par actions simplifiées unipersonnelle
Capital de 1 000 Euros
Siège Social 2 rue Henri Moissan 38100 GRENOBLE
834 181 851 RCS GRENOBLE

-----ooOoo-----

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 MARS 2020

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Nom – Prénoms	Nombre d'actions	Nombre de voix	Mandataires	Emargements
1	Mme ALPAY Yasemin	100	100		
	Total nombre d'actions Total nombre de voix	100	100		

" 7 ALPES "

Société par actions simplifiées unipersonnelle
Capital de 1 000 Euros
Siège Social 2 rue Henri Moissan 38100 GRENOBLE
834 181 851 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MARS 2020**

Chers associés,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en Assemblée générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport sur son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31/10/2019 et de soumettre à votre approbation les bilan et compte dudit exercice.

PRESENTATION DU BILAN ET DES COMPTES :

Le montant total du bilan au 31/10/2019 s'élève à 17 421€ contre 32 919 € l'année précédente.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE :

Il vous ait proposé d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte s'élevant à la somme de 12 178.46 Euros (Douze mille cent soixante-dix-huit euros et 46 centimes) comme suit :

- Débit du compte report à nouveau	12 178.46 €

	12 178.46 €

Le compte du report à nouveau a un solde débiteur de 8 189.65 € après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité.

INDICATIONS LEGALES :

- 1- Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

AY.

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons qu'aucune modification n'est intervenue

2- Frais de développement

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

3- Filiales (+ de 50% du capital)

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/10/2019 nous n'avons acquis aucune participation de plus de 50%.

4- Participations

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/10/2019 nous n'avons acquis aucune participation.

5- Dépenses somptuaires

NEANT

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été mis à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, et consentir quitus à la présidence.

La présidente,
Mme ALPAY Yasemin



" 7 ALPES "

Société par actions simplifiées unipersonnelle
Capital de 1 000 Euros
Siège Social 2 rue Henri Moissan 38100 GRENOBLE
834 181 851 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

NEANT

Pour le Conseil d'Administration
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jm A' followed by a horizontal line.